



L'INFO AVANT TOUT

Compte-rendu du CSE Siège

La crise sanitaire a largement dominé les débats. Mais la fermeture de France Ô, le sursis de France 4 et la situation financière du groupe ont également été abordés lors de ce CSE du siège du 9 septembre. En ouverture de séance, les élus SNJ ont fait cette déclaration liminaire ([Delphine Ernotte Saison 2](#)).

France Télévisions face au COVID, trop de salariés au siège

Dans le cadre de la présentation du rapport de la CSSCT (Commission santé, sécurité et conditions de travail), le nombre de 8 salariés du siège positifs au COVID à la date du 3 septembre est communiqué aux élus. Aucun détail n'est fourni sur les services concernés.

Le 2 septembre, on comptait 1445 personnes présentes dans les locaux de FTV, une proportion que la direction entend réduire de manière significative. « Il y a beaucoup trop de monde au siège », affirme Muriel Sobry, responsable de la sécurité.

185 000 masques en papier ont été distribués à FTV en juillet, selon la direction qui estime disposer de stocks et d'un approvisionnement suffisants pour faire face à une éventuelle pénurie.

Selon le rapport de la CSSCT, une deuxième campagne de distribution de masques en tissu va commencer en ce mois de septembre après 100 jours d'utilisation des premiers.

La responsable de la sécurité de FTV indique que la dotation de masques en tissu répond à l'une des priorités du groupe : le respect de l'environnement. « Des masques de catégorie 1 qui ont une capacité de filtration supérieure à 90 % », alors que « les masques chirurgicaux ont une capacité de filtration de 94 % », précise-t-elle.

Le mystère des masques KN 95 enfin élucidé

La responsable de la sécurité de FTV a fait amende honorable après sa promesse non tenue concernant les masques KN 95, similaires aux FFP2. Lors du CSE du mois de juin qui précédait les élections municipales, elle s'était engagée à en fournir aux équipes de reportages mobilisées sur des regroupements et manifestations.

Seulement voilà, le magasin à Paris n'était pas achalandé. Et notre courrier aux directeurs de l'information et de la rédaction était resté sans réponse.

« Je m'étais avancée et je m'en excuse », a dit Mme Sobry. Les médecins ont trouvé que "ce n'était pas une bonne idée de ma part", sans donner plus de précisions. Vos élus SNJ n'ont jamais lâché sur ce point, et précisent que les médecins que nous avons contactés démentent de s'être opposés à l'utilisation de ces masques plus protecteurs par les journalistes.

Finalement, les équipes qui couvraient la manifestation des gilets jaunes à Paris ont pu bénéficier des KN 95. De plus, Romuald Rat nous a informés que ces masques sont envoyés cette semaine aux équipes en région. Les élus SNJ ont bien fait de ne pas lâcher ce dossier.

Protocole en cas de symptômes : des trous dans la raquette

Les personnes symptomatiques sont invitées à rentrer chez elles (pas en transports en commun), mais selon la CSSCT, « en cas de survenue d'un cas avéré, l'encadrement en concertation avec la médecine du travail procède à une enquête, et s'il constate que les gestes barrière ont bien été respectés, la mise en quarantaine et les tests ne sont pas demandés ».

Et d'ajouter avoir constaté que « ces enquêtes n'ont pas été systématiquement menées », notamment au sujet d'un chef d'édition de France Info testé positif, connu pour positionner son masque « sous le menton ».

Six mois après la première vague de Covid-19, « nous ne sommes pas au niveau, on est au bord du droit d'alerte, on fait semblant d'être à la hauteur, mais l'entreprise ne fait pas son travail », a martelé l'un de vos élus SNJ.

Un exemple éloquent : un journaliste du service politique présente des symptômes laissant planer une suspicion de Covid, mais l'information ne passe pas et il faut attendre 3 jours avant d'obtenir une désinfection (légère) des locaux.

« On vous l'accorde, la réactivité n'a pas été suffisante, il faut que chacun puisse s'approprier les procédures pour que ce type d'événement ne puisse pas accroître le risque », concède Stéphane Chevallier, président du CSE du siège.

Le 17 mars dernier, l'un de vos représentants du SNJ faisait valoir son droit de retrait pour non prise en charge du foyer épidémique de France 3 Ile-de-France. Ce droit n'était pas reconnu dans l'entreprise qui cependant, s'engageait à ne pas aller en justice, trop aimable. Aujourd'hui, nous en sommes encore là, réduits à batailler pour que la direction respecte son obligation de sécurité envers les salariés.

PRIME COVID, une mesure en trompe l'œil

Le président de l'instance, M. Chevallier a rappelé que le dispositif s'élevait à 3,2 millions d'euros pour 2020. L'objectif est de « valoriser la contribution des uns et des autres pendant la crise sanitaire ». L'enveloppe budgétaire a été notifiée aux différentes directions. Les préconisations se situent « entre 300 et 450 euros avec la possibilité de s'écarter à la hausse ou à la baisse ».

La décision reviendra aux managers en relation avec les DRH. Des mesures attribuées en toute opacité, comme le déplorent vos élus SNJ.

Rappelons à celles et ceux qui auraient la tentation de se réjouir trop vite que la hausse du budget NAO (augmentations pour 2020) est siphonnée par cette prime. Autrement dit, ce versement se fera au détriment du nombre et des montants des mesures salariales. Une mesure en trompe l'œil, un tour de passe-passe de la direction.

Climatisation, vecteur de propagation du virus ?

Selon la CSSCT, « une grande partie des salariés est très méfiante vis-à-vis du système d'aération/climatisation du siège et le considère comme un vecteur de propagation du virus ».

La commission regrette « qu'aucune communication n'existe concernant l'entretien de la climatisation » et indique que « la direction se veut rassurante », en affirmant que « les filtres ont été changés fin juillet et que l'apport d'air se fait à 100% en air neuf sans recyclage ».

Les élus des différents syndicats demandent depuis longtemps à la direction de produire une fiche pratique sur le fonctionnement du système. Des paroles... nous attendons les actes.

Tests de dépistage, que fait l'entreprise ?

La direction envisage de positionner un camion au pied du siège de FTV à Paris afin que le personnel puisse se faire tester. Ce dispositif, qui serait mutualisé avec Radio France, France Medias Monde et l'Ina, devrait être mis en place d'ici la fin du mois de septembre.

La médecine du travail devrait alors orienter vers ce camion les salariés ayant des symptômes ainsi que les cas contacts, les tests devant se réaliser sur la base du volontariat. La CSSCT indique que « ceci répondrait à la demande de nombreux salariés, d'autant qu'il est toujours compliqué de réaliser un test, surtout à Paris où il faut faire la queue pendant plusieurs heures ».

Par ailleurs, la direction de FTV prévoit le dépistage systématique et obligatoire des salariés mobilisés sur Roland Garros, d'après la CSSCT.

Télétravail, un accord en négociation

Avec l'augmentation du nombre de cas en France, la règle à FTV n'est plus le « présentiel mais le télétravail ». A ce sujet, Stéphane Chevallier, président de l'instance, rappelle qu'une négociation est ouverte à l'échelle de l'entreprise. Deux dispositifs doivent, selon lui, être mis en place : l'un devant être appliqué hors crise sanitaire et l'autre en période de pandémie.

Pour le moment, le télétravail est régi par un avenant à l'accord QVT (que le SNJ n'a pas signé) et il donne droit au maximum à deux jours de télétravail par semaine. Notre syndicat estime qu'il n'est pas nécessaire d'aller au-delà afin d'éviter d'avoir des salariés à distance qui finiraient par être coupés du collectif.

Le télétravail doit être possible pour les journalistes, pour le web, mais aussi dans le but de préparer des reportages depuis son domicile.

Finances 2020, le coût du Covid estimé à 10,2 millions d'euros

Lors d'un point sur les finances 2020, la direction a estimé le coût du Covid pour toute l'entreprise à 10,2 millions d'euros : masques, gels, nettoyages, plexiglas...

Ces dépenses ne sont pas prises en compte dans le projet de budget, idem pour l'annulation des JO de Tokyo.

Mais la direction envisagerait une perte globale pour cette année d'environ 10 millions d'euros, même si pour l'instant la perte prévue est de 22 millions. Même si FTV a continué de payer les salaires, de nombreuses économies ont pu être faites, car il y a eu des arrêts d'activités, les frais de mission ont été moins importants. Les pertes publicitaires ont été en partie rattrapées pendant l'été.

Sur la RCC en 2020, la direction financière explique qu'elle ne constitue pas une charge particulière, car elle constitue cette année une reprise de provisions. 150 millions ont été provisionnés afin de financer la totalité du plan.

Que représente financièrement le maintien de France 4 pour l'année ? Pour l'instant, cela n'a rien coûté, nous dit-on, car 10 millions avaient été gelés, au cas où la chaîne continuerait.

Pour France 4, soumise à un changement de ligne éditoriale, 2021 devrait nécessiter un investissement plus important en matière de programmes. En général, pour tout le groupe, l'année prochaine pourrait être plus délicate à aborder sur le plan financier.

Fermeture de France Ô, sursis pour France 4, « une torture sociale »

Lors d'un point sur le triste destin de ces deux chaînes - arrêt de France Ô le 23 août et sursis pour France 4 jusqu'au 20 août 2021 - vos élus SNJ ont dénoncé « une torture sociale, un scandale en supprimant des chaînes linéaires et en supprimant la dignité des salariés ». Le président du CSE du siège, Stéphane Chevallier, s'est associé « d'une certaine manière à ce qui est dit là » : « avoir fait perdurer cette situation a pu être une période extrêmement difficile à vivre ».

La direction qui a fait un point sur le reclassement des salariés des deux chaînes a réfuté s'être inclinée devant la tutelle.

Pour France Ô, le pacte de visibilité des outre-mers sur les autres chaînes du service public nous paraît très insuffisant, il ne compensera en rien cette fenêtre qui était offerte par France Ô.

Par ailleurs, la direction est venue présenter la dernière saison de France 4 basée sur trois axes éditoriaux : l'éducatif, l'informatif et le récréatif. Une déclinaison des programmes Lumni, Okoo et une synergie de programmes de divertissement avec les autres chaînes en donnant une nouvelle exposition par exemple au « Monde de Jamy ».

Concur, un logiciel inadapté à nos missions

Concur a été sous le feu des critiques des élus du CSE du siège, dont ceux du SNJ bien sûr, lors de la présentation de la réorganisation de la Direction Déléguée Infrastructures Technologiques et Services (ITS). D'abord, aucun chiffre n'est donné sur le coût de ce logiciel.

Selon la direction, il n'y a pas de bug, nous avons une version extrêmement sophistiquée et des évolutions avec le processus de dématérialisation des factures ont permis de simplifier.

Non, les nombreuses difficultés rencontrées ne sont pas liées à la complexité des modalités de remboursement mais à ce système qui s'avère inadapté, selon vos élus SNJ.

La direction ITS était présente afin de détailler un nouvel organigramme -avec une suppression de poste, permettant de se transformer en centre de services.

Cette direction gère la hotline, répond aux demandes d'espaces informatiques sur le cloud ou en data center afin de mieux gérer les différents projets.

Par exemple, pour le projet NRCS (futur nouvel outil regroupant entre autre Dalet et Gilda), 30 serveurs ont été mis à disposition. La nouvelle messagerie via Microsoft a pour objectif de permettre une meilleure sécurité à l'heure où les attaques sont de plus en plus nombreuses, assure la direction. Mais le fait de voir ainsi un grand nombre d'informations externalisé, peut également être une source d'inquiétude.

Vos élus SNJ ont protesté car la tenue du CSE Siège sur une journée ne permet pas d'aborder sereinement tous les points à l'ordre du jour.

A notre demande, le vote sur le changement de statut du CI Orff a été reporté.

Prochain CSE du siège, les 13 et 14 octobre.

Elu-e-s titulaires



Serge
Cimino



Béatrice
Gelot



Dominique
Bonnet

Elu-e-s suppléant-e-s



Antoine
Chuzeville



Sophie
Guillaumin



Francis
Mazoyer

Représentant syndical